

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE: L'ÉTAT DES SAVOIRS

А.Н. Плисюк, Е.Л. Зданович, 3 курс

Научный руководитель – О.Ф. Жилевич, к.ф.н., доцент

Полесский государственный университет

L'accroissement notable du nombre des étudiants étrangers dans les universités constitue l'une des dimensions du développement de l'enseignement supérieur en France. Deux chiffres résument bien la situation actuelle: 88% des étudiants étrangers dans le monde s'inscrivent dans un établissement d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE, et 70% des étudiants étrangers sont originaires des pays du Sud (non OCDE). Selon l'UNESCO, au niveau mondial, les étudiants étrangers représentent un peu moins de 2% du nombre des inscrits dans les différents établissements de l'enseignement supérieur.

Le but de cette recherche scientifique est de faire l'impact des étudiants étrangers en France. Cette étude s'appuie sur une série de questionnaires réalisés par en 2016 ainsi que sur un ensemble varié de sources écrites [1].

Dans le cadre de la présente étude, un «étudiant étranger» est «un ressortissant arrivant au sein de l'Union européenne en provenance d'un pays tiers dans le but de suivre des études» [2].

Dans une perspective historique, l'évolution de la présence des étudiants étrangers en France a connu quatre temps importants:

1) La première période concerne les voyageurs passionnés d'autrefois enquête du savoir. On peut mentionner l'exemple d'Erasmus, l'un des savants les plus connus à la veille de la Renaissance: né à Rotterdam, il étudia à Paris et à Oxford, enseigna le grec à Cambridge.

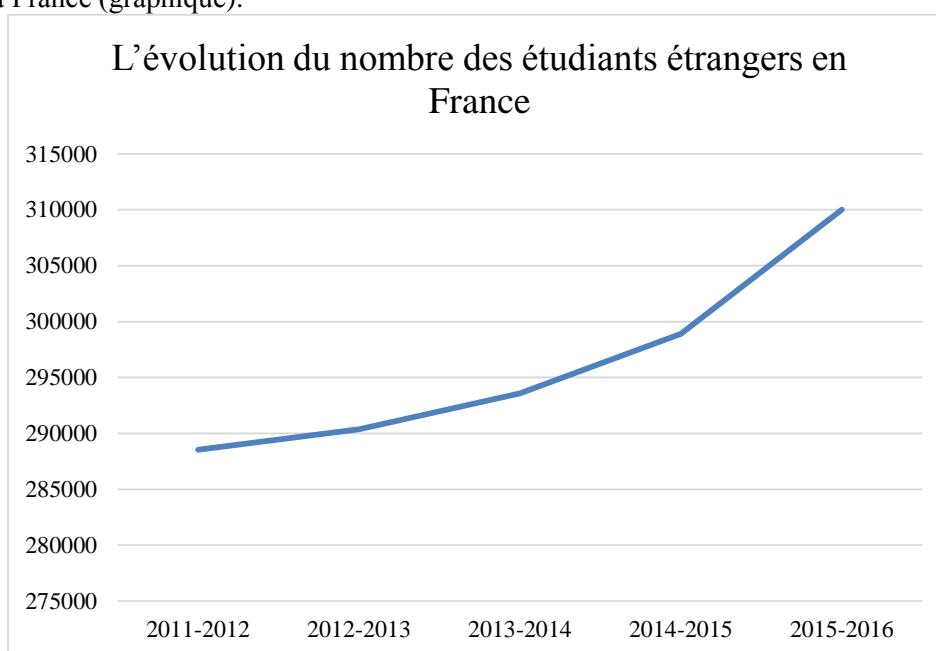
2) Le second temps, à partir du milieu du 19^e siècle, se caractérise par la présence d'une élite culturelle et scientifique qui opte pour ce mode d'apprentissage et d'échanges universitaires. En France, on comptait par centaines le nombre d'étudiants étrangers, à Paris et en province.

3) Le troisième temps dans le développement des études à l'étranger couvre les décennies qui suivent la deuxième guerre mondiale. Les universités du Nord font face à une demande croissante des pays du Sud pour former leurs cadres nationaux. C'est durant cette période que le nombre des étrangers dans les universités en France a augmenté sensiblement.

3) Depuis les années 1980, commence un temps nouveau dans les échanges internationaux d'étudiants. Avec la mondialisation du marché de formation, le contexte international est en train de changer : la compétition internationale a donné lieu à des pratiques peu connues auparavant pour attirer les meilleurs étudiants des autres pays.

Selon les dernières statistiques publiées par la DPD (décembre 2016), 196000 étudiants étrangers se sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français en 2016-2017, dont 159500 dans les universités [1].

La France occupait, pendant une longue période, la deuxième place parmi les pays d'accueil des étudiants étrangers dans le monde, et la première place en Europe devant l'Allemagne, le Royaume-Uni. Depuis 2000, avec la baisse notable au cours du nombre d'étudiants étrangers en France ces deux pays ont dépassé la France (graphique).



Graphique – L'évolution du nombre des étudiants étrangers (Source : UNESCO, OCDE)

Plusieurs programmes pour la formation des étudiants étrangers sont proposés par le ministère. Les bourses d'études sont attribuées directement des Ambassades de France à l'étranger, en étroite concertation avec les autorités locales dans des domaines disciplinaires d'intérêt mutuel.

Le programme de bourses d'excellence **Eiffel** cible les étudiants originaires des pays émergents dans trois domaines d'études prioritaires : sciences et sciences de l'ingénieur, économie-gestion, droit et sciences politiques. Les boursiers bénéficient d'une allocation mensuelle de 1 181 euros au niveau Master et de 1 400 euros au niveau Doctorat, ainsi que de la prise en charge du voyage, de la couverture médicale et d'activités culturelles.

Le programme de bourses **Excellence-Major**, destiné aux meilleurs élèves étrangers des établissements d'enseignement français à l'étranger, se compose de deux volets. Le premier, financé sur crédits de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), offre deux ans de bourse d'excellence en premier cycle d'études en France. Le second volet, sur crédits du MAE, finance trois années supplémentaires jusqu'à l'obtention du grade de Master. Le montant de la bourse est variable.

Des programmes cofinancés ont été développés par le MAE, impliquant des partenariats aussi bien avec le secteur public (programme **ARCUS**) qu'avec le secteur privé (dispositif Quai d'Orsay / Entreprises). Dans le cadre du dispositif Quai d'Orsay / Entreprises, le MAE prend en charge la couverture sociale et les cours de mise à niveau en français dispensés aux étudiants étrangers avant le départ, tandis que les entreprises allouent à chaque étudiant une bourse de vie, un tutorat au sein de

l'entreprise et un accompagnement en fin de cursus pour l'orientation de sa carrière, pouvant aller parfois jusqu'au recrutement.

Afin de garantir un accueil de qualité, une charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français a été mise en place lors du séminaire gouvernemental du 7 février 2005 sur l'attractivité. Elle détaille l'ensemble des exigences auxquelles sont soumis les acteurs intervenant dans les différentes étapes de la mobilité de l'étudiant.

Environ 16 000 bourses d'études et de stages sont attribuées chaque année, pour un budget de près de 90 millions d'euros. En 2015, 14 687 étudiants étrangers étaient boursiers du gouvernement français, dont 71 % dans le cadre d'un séjour d'études et 29 % dans le cadre d'un stage. Une grande partie des BGF (40 %) est originaire d'Afrique, dont 20 % du Maghreb et 20 % d'Afrique Subsaharienne. 19 % des BGF proviennent d'Europe, dont 10 % hors Union européenne. 18 % sont originaires d'Asie-Pacifique, 12 % du Proche et Moyen Orient et 12 % de la zone Amériques-Caraïbes.

La politique d'allocation de bourses apparaît ainsi comme un outil essentiel du Ministère des affaires étrangères pour attirer les meilleurs étudiants étrangers.

Comme conclusion, la mobilité des étudiants étrangers est désormais considérée comme un élément primordial des flux internationaux. Les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux à choisir la France dans leur parcours de mobilité. La France dispose en ce sens de nombreux atouts sur la scène internationale, qu'il s'agisse de la qualité de sa formation et de ses diplômes ou encore du faible montant des frais d'inscription à l'université. A cela s'ajoute une amélioration des conditions d'accueil, en particulier par le développement de guichets uniques.

La politique d'attractivité de la France s'appuie sur plusieurs instruments essentiels, à commencer par un important dispositif de bourses d'excellence. De plus en plus, l'accent est mis sur une politique de sélection des étudiants étrangers, tout en privilégiant certains domaines et niveaux d'étude. L'objectif est également de favoriser la mobilité encadrée, en vue non seulement de garantir un meilleur accueil aux étudiants étrangers et de maximiser leurs chances de réussite, mais aussi d'éviter les risques de mauvais usage du statut étudiant à des fins migratoires. Afin de faciliter la mobilité des étudiants, plusieurs mesures spécifiques ont été mises en place dans le cadre essentiellement de la mobilité encadrée et des programmes d'échanges européens ou internationaux.

Références

1. Jallade, J.-P. La mobilité étudiante au sein de l'Union Européenne: une analyse statistique, Rapport publié par la commission européenne, European Institute of Education and Social Policy / J.-P. Jallade. [Electronic resource]. – Mode of access: <http://norois.revues.org/1556>. – Date of access: 20.03.2017.

2. Séchet, R. Les étudiants étrangers : entre difficultés de la mesure et mesures restrictives. [Electronic resource]. – Mode of access: http://www.rfi.fr/actufr/articles/067/article_37372.asp – Date of access: 20.03.2017.